

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DDTE

Numéro: 13.167

Date: 1^{er} octobre 2013, 10h35

Type de proposition: Postulat

Rattaché à: 13.029, Révision de la taxe automobile

Auteur-e-s: Groupe PopVertsSol

Titre: Taxe auto et impact environnemental

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier comment modifier la taxe auto afin que celle-ci tienne compte également de l'énergie grise et de l'impact environnemental de la construction des véhicules en plus de leur émission de CO₂.

Développement

Ne tenir compte que des émissions CO₂ liées à l'utilisation des véhicules dans le montant de la taxe, c'est utiliser un paramètre, certes important, mais déjà sanctionné par la redevance sur les carburants et négliger l'impact lié à la construction en termes d'énergie, d'utilisation des ressources et de pollution induite.

La taxe auto modifiée devra inciter les automobilistes à choisir des véhicules peu gourmands en carburant tout en soutenant une durée de vie plus longue des autos.

Signataire-s

DEBROT	Laurent
FRUTSCHI	André
KONRAD	François
KAUFMANN	Laurent
HERRMANN	Patrick
WURGLER	Gabrielle
FISCHER	Diego
DE LA REUSSILLE	Denis
FIVAZ	Fabien
AUBERT	Jean-Jacques
BREGNARD	Théo
DUPRAZ	Cédric
ZIEGLER	Daniel
GEHRINGER	Carol